

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

10 avril 2020

**À tous les employés – UG et US**

Bonjour,

Une autre réunion a eu lieu aujourd’hui avec l’employeur. Voici les grandes lignes :

1- Les employés qui souhaitent modifier un congé particulier (ex. : parental, autofinancé, sans solde) doivent communiquer avec l’employeur ([InfoCOVID19@loto-quebec.com](file:///C%3A%5CUsers%5CAdmin%5CDesktop%5CSecr%C3%A9tariat%20-%20SEESCQ%5CTracts%5CTracts%202020%5CInfoCOVID19%40loto-quebec.com)). Prenez note qu’un congé sans solde annulé sera considéré avoir été pris lors du retour au travail, alors qu’un congé autofinancé ne pourra qu’être reporté et seulement si une date est choisie.

2- Les employés dont l’accès à SigRH a été coupé (dans le cas d’une absence de plus de 30 jours par exemple) ne pourront pour le moment avoir cet accès réactivé. Il est alors nécessaire de communiquer avec l’employeur ([InfoCOVID19@loto-quebec.com](file:///C%3A%5CUsers%5CAdmin%5CDesktop%5CSecr%C3%A9tariat%20-%20SEESCQ%5CTracts%5CTracts%202020%5CInfoCOVID19%40loto-quebec.com)) afin d’obtenir les documents désirés.

3- Nous vous suggérons comme à l’habitude de mettre l’adresse courriel du syndicat (sescq.unitegenerale@videotron.ca) en copie lorsque vous communiquez avec l’employeur.

4- Au sujet de l’adresse courriel demandée par l’employeur, il est évident que l’adresse @casino.qc.ca demeure valide et peut être privilégiée et ce, au choix de l’employé. Cependant, comme son accès est difficile pour beaucoup d’employés (et impossible dans certains cas), une adresse courriel personnelle est une solution simple et rapide (d’ailleurs il n’y a rien d’exceptionnel avec ce mode de communication : au remaniement les employés ont déjà la possibilité de recevoir des informations à l’adresse courriel de leur choix). Et comme nous l’avons mentionné hier, il nous est possible de créer une adresse expressément dédiée à la communication avec l’employeur.

Merci,

**Vos comités exécutifs** – unités générale et sécurité